CAHIER D'ACTEUR N°42 - MARS 2022

Contact

Sébastien Tissanié
85 Boulevard de la République
17000 La Rochelle
Tél : 06.47.37.92.97
sebastien.tissanie@charente-maritime.fr

Présentation de la structure

Le groupe « Au cœur des Solidarités » est composé de conseillères départementales et de conseillers départementaux se retrouvant sur les valeurs de solidarité, de préservation de l'environnement, de démocratie. Politiquement, il se situe à gauche.
Voulant être force de proposition et refusant les procès à charge contre l'éolien, le groupe a souhaité apporter sa contribution au Débat public.
Il est favorable au projet moyennant un approfondissement du Débat public et des propositions plus précises de la part du maître d'ouvrage, notamment en termes de compensation environnementale et d'implication des populations locales.

LES GRANDES QUESTIONS DU DÉBAT

Auxquelles vous pouvez répondre :

- Quel **scénario** souhaitez-vous proposer pour le projet, avez-vous un commentaire sur les **5 scénarios proposés** par les publics lors du débat ?
  Retrouvez les scénarios dans la rubrique Participer du site du débat public
- Quel est, selon vous, le **potentiel de l'éolien en mer** en Sud-Atlantique ? *Prospective, planification, mix énergétique, mix électrique…*
- **Quelle puissance serait à prévoir** pour un premier projet de parc éolien en Sud-Atlantique ?
  0,5 GW, 1 GW, 2GW ou plus…
- Quelle est **votre opinion quant à la localisation** de ce premier projet **dans la zone d'étude** soumise au débat public (la zone de 300 km²) ?
- Quelles **localisations possibles** pour l'éolien en mer **en Sud-Atlantique** ?
- Quelles **conditions techniques** pour la réalisation d'un parc ?
  Design du parc, suivi environnemental, démarche ERC…
- Quel est votre avis sur le **raccordement** du parc éolien en mer ?
  Possibilité de mutualisation entre parcs, puissance cible pour le raccordement, fuseau nord ou fuseau sud, caractéristiques techniques (courant continu, courant alternatif, technique d'ensouillage…)
- Quelles sont vos propositions ou recommandations quant à l'**ancrage territorial du projet** ?
  Retombées économiques, emploi-formation, fiscalité, compensations économiques…
- Quelles sont vos propositions et recommandations sur la **gouvernance du projet** ?
  Concertation post débat, dispositif de suivi, études environnementales…

Préambule

Les raisons de notre engagement dans ce Débat public

Le changement climatique en cours place le territoire de Charente-Maritime au premier rang des territoires touchés, avec des effets déjà perceptibles par les populations, comme la modification rapide du trait de côte du département, sur le continent comme sur les îles.

La situation géopolitique européenne et mondiale nous conforte dans la recherche de solutions locales à la fois pour sécuriser notre approvisionnement énergétique et pour limiter les effets de tension sur les marchés qui se traduisent par une volatilité et, in fine, une augmentation des prix au préjudice des ménages et des professionnels.

Le projet proposé permet de répondre en partie aux objectifs que la France s'est fixés pour développer les énergies renouvelables en cohérence avec les objectifs européens, à savoir de porter leur part à 40% de la production d'électricité en 2030.

Le Département entend prendre sa part dans la transition énergétique de la Charente-Maritime, comme en témoignent notamment les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) conclus avec différents EPCI.

Le rôle des élus départementaux est de poursuivre intérêt général et, à ce titre, de rechercher meilleur équilibre entre l'évolution des besoins énergétiques, les activités économiques existantes, la qualité de vie des habitants et la préparation de l'avenir.

La question du site d'implantation

1. Quelles localisations possibles pour l'éolien en mer en Sud-Atlantique ?

Nos connaissances sur les réalités océaniques nous amènent à considérer que la Charente-Maritime est la limite sud d'implantation d'un parc éolien en mer de cette ampleur, en France. Plus au Sud, les conditions liées au Golfe de Gascogne ne semblent pas offrir les garanties suffisantes à l'implantation durable d'un tel parc.

Compte tenu des activités maritimes (pêche, commerce, Défense) et des contraintes environnementales, seule une localisation à l'Ouest des îles de Ré et d'Oléron semble possible dans le département.

2. Quel scénario souhaitez-vous proposer pour le projet, avez-vous un commentaire sur les 5 scénarios proposés par les publics lors du débat ?

Compte tenu des zones de préservation environnementale existant depuis des années dans le département, le parc éolien doit se situer hors du Parc naturel marin. Si, parmi les scénarios proposés, les scénarios 3 et 4 sont une base de travail qui retient notre attention, nous estimons pour autant qu'ils sont à affiner, en lien avec les acteurs territoriaux. Nous soutiendrons tout scénario – déjà proposé ou à venir – qui assure la préservation et l'évitement d'un impact sur les richesses environnementales et les activités durables.

3. Quelle est votre opinion quant à la localisation de ce premier projet dans la zone d'étude soumise au débat public (la zone de 300 km²) ?

Le parc fictif 3 (en bleu sur le schéma) est à privilégier, dans sa partie Ouest avec, si possible une extension vers le nord ou le sud et non vers l'est (parc fictifs 1 & 2 du schéma).

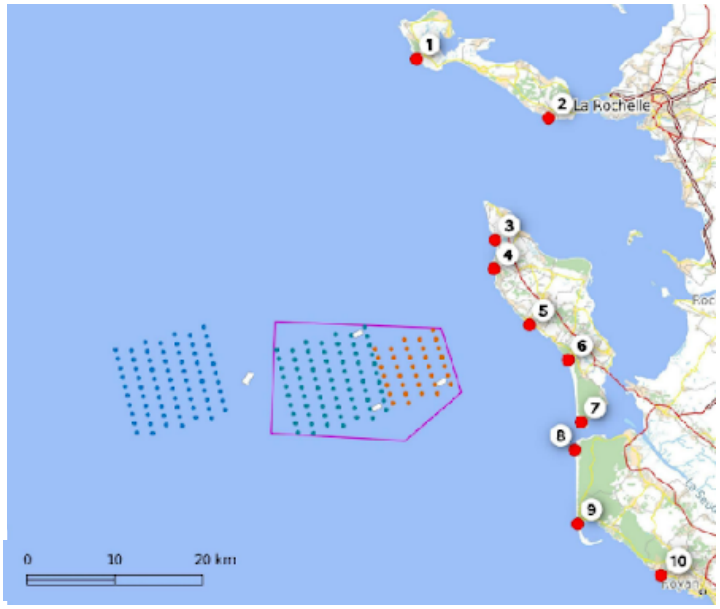

Puissance et raccordement

4. Quel est, selon vous, le potentiel de l'éolien en mer en Sud-Atlantique ?

Nous n'avons pas les moyens d'évaluer ce potentiel.

5. Quelle puissance serait à prévoir pour un premier projet de parc éolien en Sud-Atlantique ?

Moyennant la préservation de la zone du Parc marin, la puissance développée doit être aussi élevée que possible (1GW, 2GW) pour optimiser les coûts de construction, de raccordement et de maintenance de l'installation.

6. Quel est votre avis sur le raccordement du parc éolien en mer ?

Tel que présenté, le raccordement nord semble le plus pertinent car il présente des impacts plus faibles sur l'environnement naturel et les activités économiques préexistantes. Un raccordement sur le port de commerce de La Rochelle permettrait d'utiliser une emprise existante d'installations industrielles. A contrario, un raccordement sud par la côte sauvage est à proscrire.

Débat public Eoliennes en mer Nouvelle-Aquitaine
244 boulevard Saint-Germain, 75007 Paris
Mail : eolnvlleaquitaine@debat-cndp.fr
Site : www.debatpublic.fr/eolien-nouvelle-aquitaine

L'implication des acteurs du territoire : un angle mort du projet

7. Quelles sont vos propositions ou recommandations quant à l'ancrage territorial du projet ?

C'est un point faible du Débat public. Nous demandons des éléments plus précis en termes d'études d'impacts et de perspectives positives pour le territoire ilien et littoral charentais-maritime. Les marchés publics de construction, de maintenance et de prestations intellectuelles (études, conseil, audit) doivent être ouverts autant que possible aux entreprises locales, qu'elles soient du département ou des départements limitrophes.

8. Quelles sont vos propositions et recommandations sur la gouvernance du projet ?

Les populations des territoires impactés par le projet doivent être associées tant dans la phase préparatoire (concertation) que dans le montage technique et financier du projet et de son extension, si elle a lieu. Il est nécessaire d'impliquer le plus possible ces populations à travers, entre autres : l'actionnariat local, la réservation d'une part de la production aux habitants des communes proches des lieux d'implantation et de raccordement, le recours aux entreprises locales dans les marchés portant sur la production, l'installation et la maintenance du parc.

CONCLUSION

1. Nos attentes

Devant la difficile acceptation du projet en l'état et pour éviter de brusquer les habitants des territoires concernés par le projet et les professionnels du tourisme, il est nécessaire de prolonger la concertation. Des éléments complémentaires sont attendus de la part du maître d'ouvrage, notamment sous forme de données et d'études précises concernant :

- Les technologies employées avec un impact sur le choix du site d'implantation et la profondeur d'installation ;
- La compatibilité de l'implantation et de l'activité du parc avec les activités économiques déjà existantes que sont la pêche et les cultures marines ;
- Le raccordement à terre et son impact sur l'agriculture et le tourisme
- L'impact environnemental et les mesures prises pour assurer la préservation de la biodiversité en mer et à terre

Des avancées importantes peuvent encore proposées par le maître d'ouvrage, telles que, par exemple : la constitution de récifs pour recréer un habitat à la faune sous-marine, l'optimisation du lieu d'implantation définitifs des mâts pour limiter l'impact sur les couloirs de migration de la faune avicole ou encore l'implication tout au long du projet des

communautés locales d'habitants, des acteurs économiques départementaux et des élus qui doivent rester les interlocuteurs directs.

Les populations des territoires impactés par le projet doivent être associées à chaque étape du projet comme expliqué en 8.

2. Nos recommandations

La présentation d'un tel projet étant de nature à heurter d'un prime abord la sensibilité des populations, nous estimons qu'un débat trop court favoriserait l'expression de positions cristallisées là où le consensus le plus large doit être trouvé.

Les ateliers réalisés dans le cadre du débat public ont permis d'améliorer les propositions. Malgré tout, la population concernée ne parvient pas à se projeter, le débat public sur ce projet doit être prolongé. Dès lors nous comptons sur la qualité et l'expertise des études d'impact pour assurer aux populations l'évitement maximal des atteintes à l'environnement. Un projet plus précis doit être présenté aux habitants, aux acteurs économiques et aux élus avant de recueillir leur décision.

L'extension économique du projet également à étudier : l'exemple vendéen du SyDEV montre qu'un projet éolien peut être couplé à une production locale d'hydrogène qui est ensuite consommée principalement par les acteurs économiques et des véhicules du territoire. Le couplage de ces deux productions d'énergie décarbonée permet de convertir une production intermittente d'énergie (éolienne) en ressource stockable destinée à la production électrique (hydrogène), réduisant ainsi un point faible de la production éolienne d'électricité, à savoir son caractère non-pilotable. Les acteurs des secteurs de la pêche professionnelle et du tourisme doivent être étroitement associés à cette réflexion tant l'utilisation de l'hydrogène comme mode de propulsion pour les bateaux peut être une réponse à la hausse du prix des carburants fossiles que nous connaissons actuellement.

Les élus du département doivent être associés ès qualité car ils sont acteurs à part entière de la transition énergétique du territoire et ils entretiennent une relation de proximité avec les habitants qui permet d'expliciter les enjeux et les étapes d'un tel projet.

Nous sommes favorables au projet, sous réserve de l'intégration des éléments manquants présentés dans ce cahier.

Débat public Eoliennes en mer Nouvelle-Aquitaine
244 boulevard Saint-Germain, 75007 Paris
Mail : eolnvlleaquitaine@debat-cndp.fr
Site : www.debatpublic.fr/eolien-nouvelle-aquitaine